



MINISTERE DES
ENSEIGNEMENTS
SECONDAIRES

Coopération Cameroun - Fonds Koweitien pour le
Développement Économique Arabe
Ministère des Enseignements Secondaires

MINISTRY OF SECONDARY
EDUCATION

SECRETARIAT GENERAL

Unité de Gestion du Projet EKOUNOU
Accord de prêt N° 898 du 13 février 2014

SECRETARIAT GENERAL

DIVISION DES PROJETS, DE LA
PLANIFICATION
ET DE LA COOPERATION

DEPARTMENT OF
PROJECTS, PLANNING
AND COOPERATION

Yaoundé, le 13/07/2025

COMMUNIQUE N° 15/25 /C/MINESEC/SG/ DPPC/UGPE/CE

PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES
N° 15/AONO/MINESEC-UGPE/CIPM/2025 DU 28/07/2025

Madame le Ministre des Enseignements Secondaires

COMMUNIQUE :

Les établissements ci-après désignés sont déclarés attributaires de l'Appel d'Offres susmentionné, pour la fourniture, l'installation, la mise en service et la formation des utilisateurs des Equipements des Métiers Peinture et Menuiserie (Lot 1 : Façadier Peintre), et (lot 2 : Menuiserie et Agencement) de la manière suivante :

N°AO	Lots	OBJET	ATTRIBUTAIRES	FINANCEMENT	MONTANT TTC FCFA	DELAIS (Mois)
15	01	Fourniture, installation, mise en service et formation des utilisateurs des Equipements des Métiers Peinture et Menuiserie (Lot 1 : Façadier Peintre)	GROUPEMENT ETS RIDLEX SERVICES/DECENT HIGHLAND ENTERPRISE	Prêt N°899 du 13 février 2014 du Fonds Koweitien de Développement Economique Arabe (Partie Hors Taxes) et la République du Cameroun (Partie TVA et Droits de Douane)	58 000 000	06
	02	Fourniture, installation, mise en service et formation des utilisateurs des Equipements des Métiers Peinture et Menuiserie (lot 2 Menuiserie et Agencement)	ETS DADIN DOUNIYA		86 366 812	06

Les responsables desdites structures sont invités à prendre attache, dès publication du présent Communiqué, avec le Service de la Composante Equipment de l'Unité de Gestion du Projet de Construction et d'Equipement du Lycée Secondaire Professionnel d'EKOUNOU, pour l'établissement des projets des contrats correspondants.

Les autres soumissionnaires dont les offres n'ont pas été retenues sont priés de les retirer sous quinzaine, au Secrétariat de la Commission Interne de Passation des Marchés, faute de quoi elles seront purement et simplement détruites.

Le présent communiqué tient lieu de main levée de caution de soumission.

Ampliations :

- MINMAP;
- ARMP/JDM;
- Président CPM;
- Affichage;
- Chrono / Archives;
- Intéressés.

